

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU VENDREDI 09 FEVRIER 2018**

N°2018- CC-2018-2S-DAAT-08

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Vendredi 09 du mois de Février à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mme Paulette LAPIN - MM. Christian THENARD - José SEVERIEN - Patrice PIERRE-JUSTIN - Mmes Maguy THOMAR - Liliane MONTOUT - Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL - Valérie HUGUES - M. Duniere AGLAS - Mmes Mariette MANDRET - Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR - M. Jean DAIJARDIN - Mme Nathalie CHOURO ép. BRACAT - Mme Christiane CLARA ép. DELANNAY - M. René NOEL.

EXCUSES : MM. Laurent BERNIER - Jean-Claude PIOCHE - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN (Procuration à Teddy MARY) - Marie-Flore DESIREE (Procuration à Liliane MONTOUT) - Félicienne GANTOIS (Procuration à Paulette LAPIN) - Ghislaine GISORS - M. Jean-Claude CHRISTOPHE (Procuration à Solaire COCO) - Mmes Nadia CELINI (Procuration à Jean-Pierre DUPONT) - Roberte MERI - M. Cédric CORNET - Mme Sylvia LAPTES - M. Lucien GALVANI - Mme Michelle MAXO - M. Eric LATCHOUMANIN - Mme Diana PERRAN - MM. Jean FAHRASMANE - Raymond PARSHAD - Jean-Luc PERIAN - Mme Cynthia DINANE.

Monsieur Francs BAPTISTE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU PRINCIPE DE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS MOBILES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-4-3 et L.5216-5 II 5° ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L.2125-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°971-2017-12-26-001/SG/DCL/SLAC/SID du 26 décembre 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant;

Vu la délibération n°CC-2016-9S-DAJA-43 du 22 décembre 2016 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant (CARL);

COURRIER ARRIVE LE

15 FEV. 2018

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant et notamment sa compétence "construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire" ;

Considérant l'opportunité que représente la mise à disposition, et la mutualisation, des équipements mobiles de la CARL pour favoriser le développement la pratique sportive collective sur son territoire ;

Le Conseil communautaire,

DECIDE

Article 1 : D'approuver le principe de la mise à disposition des équipements mobiles à titre gracieux aux associations, clubs sportifs sous forme associative, collectivités territoriales du territoire et porteurs de projet pour la mise en place de manifestations sportives ponctuelles dans le cadre d'un conventionnement,

Article 2 : Afin de permettre une mise en commun de moyens, d'approuver le principe de partage d'équipements mobiles communautaires avec les communes membres selon des modalités prévues par un règlement de mise à disposition, dans le cadre de la mutualisation ;

Article 3 : D'autoriser le Président à signer tout acte relatif à la bonne exécution de cette affaire.

Article 4 : De donner mandat à Monsieur le Président de la CARL pour assurer le suivi et l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Gosier, le 09 Février 2018

Acte rendu exécutoire après envoi
en Préfecture le,
15 FEV. 2018

Pour extrait certifié conforme

Et publication ou notification le,
15 FEV. 2018

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT

Jean-Pierre DUPONT

